

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AOÛT 2023**

Président de séance : Mme Christiane MARTIN

Présents : Mme Christiane MARTIN, M. Stéphane PÉAN, M. Jean-Luc LANOS, M. Pascal JACQUES, M. Anthony RICORDEAU, Mme Nadège CARREAU, Mme Stéphanie PINIER, Mme Stéphane BROCHARD, Mme Katia JACQUIN, Mme Danielle HERISSE.

Absents excusés :

Mme Élodie LEFFRAY donne procuration à Mme Danielle HÉRISSE

M. Laurent BLOSSIER

M. Nicolas LEGEARD

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie PINIER

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2023 après relecture par Mme le Maire.

1- Délibération portant adoption du règlement des cavurnes dans le cimetière de Requeil

Mme le Maire rappelle que cinq cavurnes ont été achetées pour le cimetière, il faut donc établir le règlement des cavurnes du cimetière. Mme le Maire lit le règlement (annexé ci-joint à cette délibération) qui est proposé au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Adopte** le règlement des cavurnes présenté et joint à cette délibération.

2- Délibération des tarifs des concessions de cavurnes dans le cimetière de la commune

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les tarifs des cavurnes récemment achetées et installées au cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'appliquer les tarifs suivants :

CAVURNES :

Achat d'une nouvelle concession :

- Concession de 15 ans : 425 €

Renouvellement d'une concession existante :

- Renouvellement pour 15 ans : 200 €. Il est précisé que le renouvellement est possible au maximum 2 fois (soit 30 ans).

Questions diverses :

- Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faudra prendre un arrêté concernant la lutte contre le stationnement illégal des gens du voyage sur la commune et demande au Conseil Municipal son avis sur la prise de cet arrêté. Le Conseil Municipal approuve la décision de prendre cet arrêté.

- Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite de la première information tenue lors du précédent Conseil Municipal concernant l'achat d'une remorque par la commune de Château-l'Hermitage demandant une participation de la commune de Requeil, il a été retrouvé au sein de l'atelier communal de Requeil une remorque ancienne et non utilisée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de mettre en place une convention de mise à disposition de cette remorque à la commune de Château-l'Hermitage. Le Conseil Municipal est d'accord pour cette mise à disposition.

- Mme le Maire présente au Conseil Municipal un compte-rendu des réunions avec le Pays Vallée du Loir sur les projets d'énergies renouvelables. Elle indique que d'ici 2030, l'équivalent de 30% de la consommation énergétique de la commune devra être produite à partir d'énergie renouvelable, le projet pour 2050 sera de 100%. Mme le Maire indique qu'il faudra contacter les habitants possédant déjà de telles sources de production d'énergie afin de connaître leur production, et les chiffres devront être transmis au Pays Vallée du Loir. M. Anthony RICORDEAU se porte volontaire pour récupérer ces informations auprès des habitants.

- Mme le Maire donne la parole à M. Stéphane PÉAN, 1^{er} adjoint, à propos du projet des habitants des Grandes Roches concernant le chemin rural n° 55 qui traverse leur parcelle. Il rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 12 avril 2023, avait rejeté une proposition incluant la pose de portails aux entrées du chemin. Suite à ce refus, Mme le Maire et Mme Nadège CARREAU se sont rendues sur place pour un rendez-vous avec les habitants. Suite au refus, ces derniers ont souhaité proposer un déplacement du chemin. Le Conseil Municipal considère qu'il s'agit avant tout de répondre à un besoin personnel et que ce dossier nécessite une surcharge de travail (Insertion presse, mise en place de l'enquête publique et démarches administratives diverses) et un coût important pour un résultat incertain. Le Conseil Municipal est donc contre le projet d'aliénation du chemin rural n° 55.

La séance est levée à 19h45.

Ont Signé :

Le Maire
Christiane MARTIN

Le Secrétaire de séance
Stéphanie PINIER